

RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2021 B 39298

Numéro SIREN : 908 368 103

Nom ou dénomination : SAS COLOMBUS 5

Ce dépôt a été enregistré le 31/07/2023 sous le numéro de dépôt 95498

SAS COLOMBUS 5

Société par Actions Simplifiée à capital variable

Siège Social : 45 Rue de Monceau
75008 PARIS

908 368 103 R.C.S. PARIS

EXTRAIT

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 15 MAI 2023

5 – CHANGEMENT DE PRESIDENT

L'Associée Unique prend acte de la démission de la société COMPAGNIE COLOMBUS de ses fonctions de Présidente, à compter de ce jour.

Est nommée aux fonctions de Présidente, à compter de ce jour, pour une durée illimitée :

La société SAS COLOMBUS PARTICIPATIONS 1
dont le siège social est 45 rue de Monceau 75008 PARIS,
immatriculée au RCS de PARIS sous le n° 894 593 474

La société SAS COLOMBUS PARTICIPATIONS 1 exercera ses fonctions de Présidente de la société dans les conditions prévues par les dispositions légales et statutaires.

La société SAS COLOMBUS PARTICIPATIONS 1 déclare accepter les fonctions qui lui sont ainsi confiées et n'être frappée d'aucune mesure susceptible de lui en interdire l'exercice.

6 – DEMISSION DU DIRECTEUR GENERAL

L'Associée Unique prend acte de la démission de la société ACER FINANCE de ses fonctions de Directeur Général, à compter de ce jour.

Pour copie certifiée conforme
Le Président,
La société COLOMBUS PARTICIPATIONS 1
Représentée par M. Thierry LECLERC



SAS COLOMBUS 5

Société par Actions Simplifiée à capital variable

Siège Social : 45 Rue de Monceau
75008 PARIS

908 368 103 R.C.S. PARIS

EXTRAIT

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 15 MAI 2023

2.4 – Perte des capitaux propres

L'Associée Unique, au vu des comptes arrêtés au 31 décembre 2022 et approuvés ce jour, statuant conformément aux dispositions de l'article L 223-248 du Code de Commerce, décide qu'il n'y a pas lieu de prononcer la dissolution anticipée de la société et de poursuivre l'exploitation sociale.

Pour copie certifiée conforme
Le Président,
La société COLOMBUS PARTICIPATIONS 1
Représentée par M. Thierry LECLERC

